

## **Compte rendu du CA élargi de l'ASEVI le 8 avril 2009**

*Etaient présents : Jean-Claude Godard, Jacques Bonnord, Evelyne Gailhardis, Annie Ferté, Yannick Jamain, Alain Heurtel, Georges Buisset, Christian Guin, Michèle Loeber*

*Excusés : Bernard Gougis, Colette Petit-Lebacle, Martine Lollia, Josiane Khélifi*

La réunion du mois de mars n'a pas donné lieu à compte rendu.  
Nous abordons l'ordre du jour de cette réunion par la question 6.

### **6) Quelle réponse à la lettre du député sur le projet de centre de loisirs ?**

La construction n'a toujours pas commencé parce qu'il semble que des problèmes sur la nature du terrain soient apparus. Des argiles vertes constituent en partie ce terrain qui de ce fait n'est pas stabilisé. L'entreprise chargée des travaux de terrassement demandait une rallonge pour la sécurisation des bâtiments qui n'a pas été acceptée. Une autre entreprise est donc chargée d'assurer ces travaux.

L'ASEVI se demande si une étude d'impact sur la nature du sol a aidé à la prise de décision ? Cette éventualité, de même que l'abattage des arbres de cet espace boisé nous semblent ressortir d'un contrôle de légalité.

En conséquence, Georges adressera au Préfet une lettre en ce sens. Michèle informera le député de notre démarche.

### **1) PPRI – suivi de l'enquête**

- a) entrevue avec la Mairie : Le Maire n'a toujours pas répondu à notre courrier (depuis la date de la réunion nous avons appris qu'il recevrait l'association en compagnie de M. Sirot le 7 mai) pour répondre à nos questions sur les données de base à partir desquelles le PPRI a été établi.
- b) Le questionnaire sera distribué aux riverains depuis le Pont de l'Europe jusqu'au Pont des 3 communes pour ce qui concerne Villebon.

Cette enquête doit permettre de vérifier si les bases sont en cohérence d'une commune à l'autre et de sensibiliser les gens à une perte de valeur éventuelle de leur propriété – qui serait sans doute encore aggravée si l'OIN se réalisait – du fait du classement en zone inondable. Pour réaliser cette opération des bénévoles sont nécessaires. Les personnes qui s'étaient dites mobilisées pour la distribution des questionnaires et la collecte des réponses sont priées de prendre contact avec Christian Guin au 01 60 10 61 28.

### **2) Conseil d'Administration du Siahvy**

Lors de cette réunion à laquelle assistait Christian Guin une commission consultative des finances et l'assainissement et des marchés publics a été créée à laquelle plusieurs associations participent. L'ASEVI a été retenue pour faire partie de cette commission ; le VYF a refusé d'y participer car les demandes répétées de l'association pour un collecteur suffisant à Gometz ne sont pas prises en compte. L'ASEVI répondra positivement à cette proposition dans laquelle elle voit une volonté de plus grande transparence dans la gestion des deniers publics. Une lettre sera adressée en ce sens au Siahvy quand la proposition officielle nous sera faite.

### **3) Action en direction des jardiniers amateurs**

Depuis la signature de la chartre, la commune a beaucoup restreint l'usage des produits phytosanitaires (herbicides, fongicides notamment) pour l'entretien des espaces verts et des

trottoirs ? Cependant la commune n'est pas le seul utilisateur de ces produits ; les particuliers qui ont un jardin ont plus facilement recours aux pesticides qu'au purin d'orties ; C'est pourquoi l'ASEVI souhaite sensibiliser les jardiniers amateurs aux pratiques alternatives de jardinage sans pesticide. Elle propose que des fiches –conseils de jardinage soient établies en collaboration avec la mairie (M. Levasseur)Phyt'eaux cités (David Hamelet) et les jardiniers de l'Yvette ;

La présidente a rencontré depuis M. Sirot en présence de M. Levasseur et de Mme Sileny. Ces propositions sont retenues ; elles feront l'objet d'une réunion de préparation en septembre pour organiser en mars prochain une matinée de sensibilisation. En mars prochain.

#### **4) Fête du vélo le 7 juin : *aller en toute sécurité à Paris à vélo, c'est possible !* sen participant à la fête du vélo le 7 juin. – Départ Rendez-vous à 9.45 à la mairie**

L'annonce a été diffusée par courrier électronique à toutes les associations ; elle le sera également par le club des as. Des courriers seront envoyés aux associations qui n'ont pas d'adresse e-mail. Elle paraîtra dans le « à l'affiche » de juin. Nous invitons nos adhérents à en parler autour d'eux pour qu'un maximum de personnes s'inscrivent auprès de nous auparavant ([michele-loeber@wanadoo.fr](mailto:michele-loeber@wanadoo.fr) ou [jcgodard@wanadoo.fr](mailto:jcgodard@wanadoo.fr))

M. Bert du club des as essaie d'obtenir des casquettes ou fanions comme signe de reconnaissance pour les participants villebonnais.

Jean-Claude contacte Jacky cycles pour un sponsoring éventuel.

Jean-Claude s'assure que l'itinéraire de passage à Villebon a bien été communiqué en préfecture car il doit faire l'objet d'un arrêté du maire

*Espérons que cette manifestation aura du succès et n'empêchera pas les citoyens d'aller aux urnes !*

#### **5)Antennes-relais pour la téléphonie mobile**

De nouvelles antennes-relais viennent d'être installées sur le château d'eau de la rue Millet. Elles suscitent l'émoi des riverains : en effet ni les opérateurs, ni la mairie n'ont pris soin de les informer. Ils n'ont pas eu accès au dossier d'implantation ; de fait ils ignorent quelle est leur puissance.

Les avis sont partagés quant aux dangers éventuels pour la santé: l'académie de médecine se veut rassurante mais des études scientifiques internationales indépendantes (rapport de l'agence européenne de l'environnement) tendent à prouver qu'il peut y avoir des risques sanitaires quand on habite (ou travaille) à proximité d'antennes-relais trop puissantes.

Par ailleurs la France qui autorise encore 41volts et 61 volts/m selon les technologies utilisées, est parmi les pays européens aux normes les plus élevées ; en Autriche le seuil d'exposition retenu est de 0,6 v/m ; il est de 4 v/m en Suisse.

L'ASEVI demande qu'un état des lieux soit fait à Villebon pour connaître avec précision combien d'antennes sont installées sur le château d'eau etquels sont les autres sites d'implantation sur le territoire communal, quel est le champ électromagnétique émis.

Nous pensons qu'une réunion publique doit avoir lieu pour informer la population sur ces questions.

Alain signale une conférence d'Annie Gilibre sur les ondes électromagnétiques le 26/05 à 20.30 à Bures, salle Marcel Pagnol.

#### **7) Bulletin N° 9**

Alain veut bien mettre en page les articles qui lui seront envoyés dès maintenant ou après les vacances.

#### **8) Questions diverses : Questions des adhérents**

- Entretien du talus avenue du Général de Gaulle appartenant à la commune. Ces travaux ont enfin pu être budgétés et seront réalisés en rondins.
- Palissade de France Pierre empiétant sur l'aire de jeux et englobant le sentier. M. Sirot n'est pas au courant... photo à faire dans le bulletin !
- qualité et niveau d'eau de l'Yvette  
nous invitons nos adhérents et sympathisants à participer Vendredi 5 juin à la promenade le long de l'Yvette au cours de laquelle des représentants du Siahvy, du Siom, de Phyt'eaux cités, Triangle vert répondront aux questions des élèves de deux classes et des Villebonnais qui participeront. Nous les inviterons à témoigner de ce qu'ils savent ou de ce qu'ils ont vu.

La réunion se termine vers 23 heures.

Prochaine réunion : Assemblée Générale de l'ASEVI le 13 mai à la salle  
des Foulons à 20 heures 30